

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

2e Année N° 28 5 mai 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

PARTIE GENERALE

NOTE

Le dernier bulletin servi à la plupart de nos abonnés portait le numéro 26. Afin que ces derniers ne concluent pas à un oubli de notre part, nous leur signalons que le bulletin N° 27 ne concernait que les parasites de la betterave sucrière et était réservé exclusivement aux délégués betteraviers ou aux abonnés ayant formulé le désir de recevoir les bulletins relatifs à cette culture (voir bulletin N° 24 du 28 mars dernier).

Le fait pourra se reproduire à l'avenir par suite de la parution d'un certain nombre de bulletins réservés aux betteraviers ou de bulletins « vigne » ou « arbres fruitiers » réservés à telle ou telle région de la Circonscription. En effet, lorsque des traitements seront à appliquer à des dates très espacées d'une région à l'autre, le même bulletin sera adressé à des dates différentes et sous des numéros différents dans chacune de ces régions.

L'ERINOSE DU POIRIER

Il est très fréquent, dès le printemps, de voir apparaître sur les jeunes feuilles du poirier des taches rouge cuivre qui atteignent rapidement le tiers ou le quart de la surface foliaire, puis brunissent, noircissent en s'épaississant.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une maladie, mais d'un minuscule parasite de l'ordre des Acariens (même embranchement que les Araignées et Tétranyques) dont la pénétration et l'installation dans l'épaisseur des tissus provoquent les altérations décrites.

Ce « Phytopte » qui provoque **l'Erinose** s'installe toujours dans les tissus jeunes et lorsque la feuille devient coriace ses attaques ressemblent à la Tavelure : la confusion est alors fréquente.

Il est facile de l'éviter en remarquant que les taches de Tavelure ne sont pas sensiblement plus épaisses que les tissus sains qui les entourent ; au contraire, la tache d'Erinose est feutrée, épaissie, et lorsqu'on froisse la feuille, les tissus se dédoublent en plusieurs épaisseurs irrégulières.

Malgré l'importance de certaines attaques, ce parasite est peu dangereux pour l'arbre et n'attaque pas le fruit. Lorsque les premiers traitements de la saison contre la Tavelure et l'Oïdium sont appliqués à l'aide de bouillies sulfocalciques ou de bouillies au soufre, le développement de l'Erinose peut être à peu près enrayé.

ATTENTION ! LISEZ BIEN LES AVIS DE TRAITEMENTS

Forts d'une coutume qui se rapproche très souvent des prescriptions de notre Service, de nombreux arboriculteurs n'ont pas jugé utile d'effectuer le traitement au départ de la végétation contre le Monilia de l'abricotier (bulletin N° 21 du 27 février), pensant appliquer le traitement préfloral habituel à l'ouverture des fleurs.

Malheureusement ce stade a souvent coïncidé avec une période de pluies et de vents d'une huitaine de jours (15 au 22 mars) qui a rendu tout traitement impossible. Immédiatement le Monilia s'est développé en toute liberté et n'a pu être enrayé par le traitement postfloral (bulletin N° 24 du 28 mars).

P 1 0

Accentués encore par les pluies persistantes d'avril, les dégâts sont actuellement fort appréciables. En réalité le traitement conseillé par le bulletin du 27 février ne s'est trouvé applicable, du fait de vents violents, qu'à partir du 6 mars, à une date où la végétation était déjà très avancée par le temps doux et humide de février, et où il aurait été particulièrement efficace contre le Monilia.

Les premières pluies contaminatrices du 16 au 18 mars ont atteint une végétation qui, par suite de la période froide du 10 au 14, s'était peu développée depuis le dernier traitement et se trouvait encore protégée.

Aussi, le bulletin du 13 mars ne faisait-il état d'un traitement préfloral que pour les régions où la floraison aurait débuté après cette période de pluie. Mais dans les prescriptions de nos bulletins (sauf notification spéciale) il est toujours **supposé que tous les traitements préconisés par les bulletins antérieurs ont été convenablement effectués.** En particulier, aucun traitement préfloral n'était nécessaire avant le 22 mars là où celui du 6 mars avait été appliqué.

Attention ! Les **traitements conseillés** par notre bulletin sont réduits au strict minimum nécessaire par souci d'économie pour l'arboriculteur, aussi doivent-ils être **tous rigoureusement effectués.**

PARTIE TECHNIQUE

Vigne — **NOTE N° II** — *Tous départements*

Rougeot. — L'apparition de cette maladie dans la région de Montélimar (Drôme) semble présager son extension à des départements où elle ne s'était pas manifestée jusque là. Il sera utile de généraliser cette année le traitement au cuivre au fur et à mesure de l'apparition des premières feuilles alors qu'elles atteignent 2 à 3 cm.

Ce traitement aura de plus l'avantage d'enrayer les attaques primaires du Mildiou qui sont à craindre dès les premières pluies dans les parties les plus chaudes de la région.

La bouillie bordelaise sera préparée à la dose exacte de 1 kg. 500 de sulfate de cuivre pour 100 litres, en s'assurant de la neutralité au papier de tournesol.

Les **oxychlorures** et **oxydes cuivreux** seront appliqués aux doses indiquées par les fabricants.

Arbres fruitiers — **NOTE N° VII** — *Tous départements*

POMMIER

Oïdium. — Malgré le temps très variable, l'Oïdium du pommier continue à exercer ses ravages en toutes régions. Il importe d'effectuer un traitement avant le 14 MAI dernière limite. Nous rappelons que les bouillies sulfocalciques et les soufres micronisés mouillables sont les produits de loin les plus efficaces.

Cultures diverses — **NOTE N° II** — *Drôme - Isère*

Négril de la luzerne (« Babotte »). — La chaleur actuelle risque de remettre ce parasite en activité dans les régions habituellement atteintes.

Dès que des adultes auront été observés et avant si possible l'éclosion des premières larves brunes dont les dégâts sont beaucoup plus rapides, appliquer un poudrage ou une pulvérisation à l'H.C.H., au D.D.T., au S.P.C. ou avec des produits roténonés.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124525 — Imp. Réunies de Lyon - 5-50
Dépôt légal n° 927 —— 2-1950